

NOTRE CODE DE VIE NUMÉRIQUE



Mission du code de vie

ÉDUIQUER - Offrir un enseignement de qualité

SOCIALISER - Apprendre aux élèves à mieux vivre ensemble

QUALIFIER - Préparer les élèves à l'intégration de notre vie en société

Nos trois valeurs



RESPECT

Respecter les personnes et l'environnement en tout temps (gestes, attitude, langage).

COMPORTEMENTS ATTENDUS DANS MES COURS EN LIGNE

- Mon micro est fermé et ma caméra est ouverte en tout temps.
- Je suis habillé(e) convenablement lors des visioconférences.
- Je m'exprime avec calme et politesse dans un langage sans mots grossiers, jurons ou expressions violentes dans la messagerie texte de mes cours.



ENGAGEMENT

Adopter des comportements favorisant son épanouissement et celui d'autrui.

COMPORTEMENTS ATTENDUS DANS MES COURS EN LIGNE

- Je participe à créer un climat de classe en ligne propice à l'apprentissage et au travail.



RESPONSABILISATION

Prendre ses responsabilités quant à sa réussite éducative et personnelle.

COMPORTEMENTS ATTENDUS DANS MES COURS EN LIGNE

- J'utilise adéquatement mes appareils électroniques me permettant de suivre mes cours à distance.
- J'utilise mon identifiant google du Collège.

Seul l'enseignant partage le code du cours et accepte les élèves.

Aucun enregistrement ou capture d'écran sans la permission de l'enseignant.

Aucun spam dans la messagerie.

«Je vise à être un citoyen numérique responsable! Le numérique laisse des traces et je ne suis jamais totalement anonyme.»

En cas d'écarts de conduite mineurs (niveau 1 : comportements qui nuisent personnellement à l'élève ou à l'apprentissage des autres), les interventions possibles et les conséquences logiques peuvent être les suivantes :

- Consignes en ligne de l'enseignant (ex. : limiter les droits);
- Perte de privilège;
- Retour avec l'élève suite au cours en ligne;
- Note au portail;
- Appel aux parents;
- Appel d'un intervenant de l'école.



Attention, les écarts de conduite mineurs qui ne se règlent pas malgré les interventions à distance deviennent des comportements de niveau 2.

En cas d'écarts de conduite majeurs (niveau 2-3 : comportements qui nuisent à l'ordre général et/ou comportements qui blessent ou qui sont illégaux), les interventions possibles et les conséquences logiques peuvent être les suivantes :

- Appel aux parents;
- Appel d'un intervenant de l'école;
- Appel de la direction de l'école;
- Suspension temporaire d'une journée à une semaine de classe en ligne;
- Suspension d'un cours spécifique.

Un(e) TES apportera un support à l'élève lors de toute suspension.

Étant donné les circonstances particulières de la pandémie et de l'école à la maison, le code de vie numérique se veut un outil de circonstances et peut être modifié en tout temps en fonction des nouveaux développements.